



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° : *016* portant composition
du jury de l'examen professionnel pour
l'avancement au grade de secrétaire
administratif de classe supérieure
session 2023.

Mamoudzou, le 16 janvier 2023

Le Recteur de l'académie de Mayotte

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratifs de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

ARRETE

Article 1 : Le jury de correction, d'interrogation et de délibération de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2023 est fixé conformément à l'article 3 de cet arrêté ;

Article 2 : Calendrier

- L'épreuve d'admissibilité aura lieu le mercredi 08 février 2023
- Le jury d'admissibilité se réunira le vendredi 17 février 2023
- Publication des résultats d'admissibilité : le vendredi 17 février 2023

- L'épreuve d'admission aura lieu le lundi 27 mars 2023
- Publication des résultats d'admission : le mardi 28 mars 2023

Article 3 : La composition du jury est la suivante :

Président : Madame Maimouna CORNICE, APAE, Responsable de la direction juridique et achats, Rectorat de Mayotte

Membres du jury :

- Monsieur Antoine SAGODIRA, SAENES Classe Exceptionnelle, Gestionnaire, collège de Bouéni
- Monsieur Jean-Louis BLOT, AAE, Agent comptable gestionnaire, lycée de Sada
- Madame Zaïnaba ISSILAMOU, AAE, Agent comptable gestionnaire, lycée Younoussa BAMANA

Article 4 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

